

Patrimoine républicain



PATRIMOINE
REPUBLICAIN

1. La cristallisation des inégalités

La cristallisation des inégalités invite à inventer une nouvelle forme de protection sociale, fondée sur la dotation en patrimoine de base, à même de matérialiser l'égalité des chances.

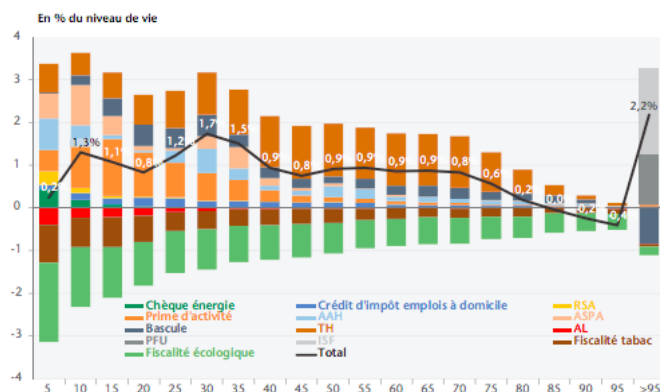
La France est marquée par un retour du fait inégalitaire. Le constat statistique est implacable. **Deux France, géographiquement bien délimitées, se font face.** D'un côté, celle des hauts revenus, qui se fossilise et prend progressivement le visage d'une « société d'héritiers » **2**. De l'autre, une « précarisation » de la « France d'en bas » **3** dont témoignent les indicateurs de pauvreté monétaire mais aussi les inégalités d'accès aux besoins essentiels en matière de santé, d'éducation, de transport ou de logement.

Cette nouvelle société en sablier, actuellement en phase de cristallisation, constitue sans doute le principal défi des économies développées pour le XXIème siècle. **Les inégalités de patrimoine comme de revenus sont la matrice politique de notre siècle.**

En France, **le nouveau pouvoir actuel n'en a pas pris la mesure.** Pire, tout en ayant un discours méritocratique voire généreux en faveur de la mobilité sociale, **il mène la politique de l'immobilité des patrimoines, qui accentue les phénomènes de concentration des fortunes,** à l'œuvre depuis la fin des 30 Glorieuses, par la suppression de l'ISF, la flat tax sur les revenus du capital ou encore le retrait de l'exit tax.

Enfin, le Gouvernement en place s'appuie dans sa communication sur certains progrès de l'ère Hollande pour légitimer une ambition sociale qui masque une politique anti-redistributive envers les plus démunis, à l'exemple de la récente loi de Finances, comme le montre une étude de l'OFCE (cf. infra), dont l'impact socio-fiscal est largement à l'avantage des plus riches parmi les plus riches.

Graphique 5. Impact des mesures socio-fiscales du budget à l'horizon fin 2019 (par rapport à 2017)



Note de lecture : Les mesures étudiées devraient accroître en moyenne de 3,1% le niveau de vie des ménages appartenant au 5% les plus riches.
Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013 (actualisée 2015) ; Insee, Drees, modèle Ines 2015, calculs d'auteurs.

- 2** France Stratégie – Peut-on éviter une société d'héritiers ?
- 3** Guy Standing in The precariat: the new dangerous class

Dans ce cadre, la redistribution des richesses en France s'opère de moins en moins par le système fiscal et repose de plus en plus sur la redistribution primaire, via les dépenses publiques en matière d'éducation, de logement ou de formation professionnelle (ie. le service public). De fait, alors que le système fiscal perd de son efficacité à mesure de la réduction de son caractère progressif, le service public souffre d'années de contraintes budgétaires qui limitent son efficacité. La lutte contre les inégalités nécessite donc de réhabiliter en priorité ces deux piliers que constituent l'impôt et le service public.

Mais inventer de nouvelles formes de redistribution implique également de jouer sur un autre plan, de créer un nouveau pilier redistributif : il s'agit de la sécurité patrimoniale. La dotation en capital des citoyens doit ainsi permettre de renforcer la nature méritocratique de notre société, complétant de ce fait l'effet des services publics contre l'immobilité sociale (voir encadré). Elle est l'outil à même de doter les citoyens des capacités de faire, et, couplé avec un système fiscal progressif et des services publics efficaces, de réduire massivement les inégalités.

La mobilisé sociale : impasse du système français

Au-delà des inégalités de revenu et de patrimoine, les plus récentes études de l'OCDE **5** confirment la **faiblesse de la mobilité inter-générationnelle en France**. Autrement dit, la société française se caractérise par une forte inégalité des chances et un faible caractère méritocratique. Cette impression, exprimée notamment par le mouvement des Gilets jaunes, est confirmée par les faits et en particulier par un indicateur de mobilité sociale, à savoir le nombre de générations nécessaires pour atteindre le revenu moyen, qui place la France en avant dernière position au sein de l'OCDE (juste devant la Hongrie) : **il faudrait donc 6 générations aux descendants d'une famille située dans le décile inférieur pour atteindre le revenu moyen dans la société contre seulement 2 au Danemark, 3 en Norvège ou en Finlande, 4 en Espagne ou en Grèce, ou encore 5 aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne ou en Italie.**

Cette profonde inégalité des chances en France provient avant tout du système éducatif qui perpétue les situations économiques et sociales dans le temps. Les difficultés d'accès à la crèche ou à une école de qualité pour les plus pauvres et pour certains territoires constituent ainsi un frein au développement scolaire, qui se retrouve notamment dans les études PISA de l'OCDE : si la France connaît de bons résultats grâce à une certaine élite, la dispersion des résultats est inquiétante. **Ainsi, 15%**

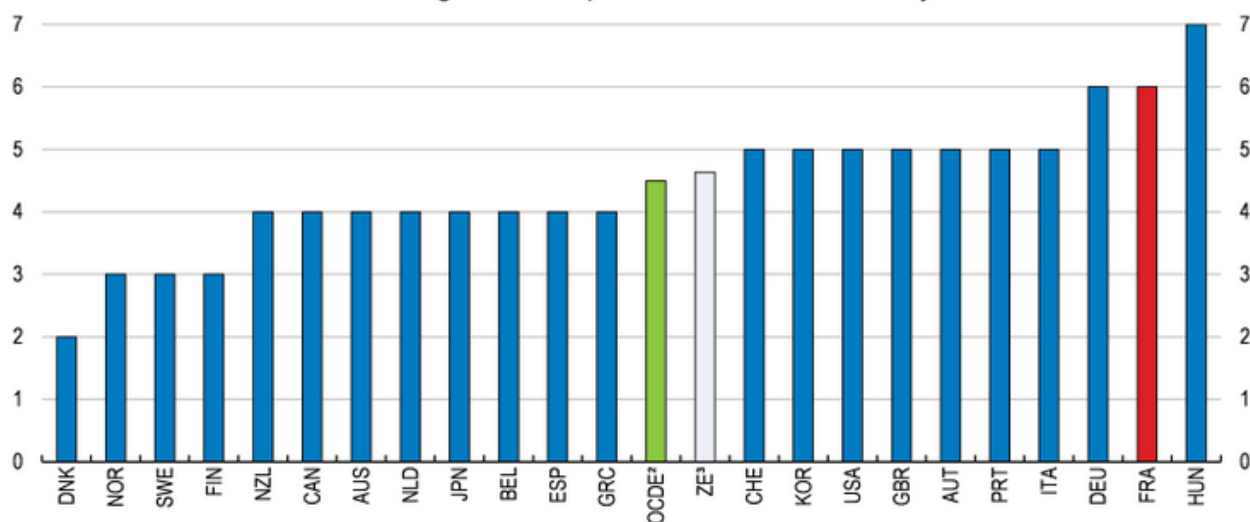
des élèves disposent uniquement de « faibles compétences de compréhension des textes et des méthodes », soit un niveau très faible parmi les pays de l'OCDE, la France se classant juste devant la Hongrie, la Slovaquie et la Grèce. Le système éducatif perpétue donc ces inégalités, la France étant le pays où l'influence du milieu scolaire sur les performances scolaires est la plus forte.

Par la suite, **l'inégalité des chances face au système scolaire se prolonge tout au long de la vie en raison de la faiblesse de la formation professionnelle française**, trop peu orientée vers les peu diplômés et les chômeurs. De la sorte, les inégalités héritées de l'école et de la petite enfance se perpétue tout au long de la vie des actifs et ne permette pas d'évolution sociale. Les perspectives d'élévation sociale pour un enfant de parents peu qualifiés sont donc particulièrement moroses.

Doter ces enfants d'un patrimoine républicain dès la naissance pourrait les doter des moyens de faire des études, de se réorienter ou de lancer leurs projets, sans dépendre de leur milieu d'origine. **Sans répondre à l'ensemble des enjeux de la mobilité sociale - l'éducation, la formation professionnelle et la redistribution fiscale et budgétaire jouant ce rôle, cette mesure offrirait à chaque enfant les moyens matériels de réussir.**

La mobilité intergénérationnelle est faible

Nombre de générations pour atteindre le revenu moyen¹



1. Nombre de générations qu'il faudrait aux descendants d'une famille située dans le décile inférieur pour atteindre le revenu moyen dans la société.

2. Moyenne non pondérée entre pays sur la base des données disponibles (24 pays).

3. États membres de la zone euro qui sont également membres de l'OCDE (17 pays), à l'exclusion du Luxembourg ainsi que de l'ensemble des pays de l'Europe orientale.

Source : OCDE (2018), *A Broken Social Elevator? How to Promote Social Mobility*, Éditions OCDE, Paris.

De la nécessité d'inventer de nouveaux outils redistributifs pour les nouvelles générations

Pourtant, des inégalités de revenu contenues, au sein d'une même communauté politique, apparaissent comme consubstantielles à l'avènement de la démocratie. L'Amérique de Donald Trump est ainsi fille de la poussée inégalitaire des années 1980. En s'éloignant du rêve de Jefferson et de Lincoln d'une Nation de petits propriétaires **6**, c'est la culture démocratique et égalitaire des Américains qui a été abîmée par leur histoire récente. C'est aussi vrai de leur capacité à s'enrichir collectivement car les inégalités nuisent au développement économique.

Loin de la pseudo « théorie du ruissellement », Montesquieu notait déjà dans L'Esprit des lois que « pour maintenir l'esprit de commerce, il faut que les lois, par leurs dispositions, divisant les fortunes à mesure que le commerce les grossit, mettent chaque citoyen pauvre dans une assez grande aisance pour pouvoir travailler comme les autres ; et chaque citoyen riche dans une telle médiocrité, qu'il ait besoin de son travail pour conserver ou pour acquérir ».

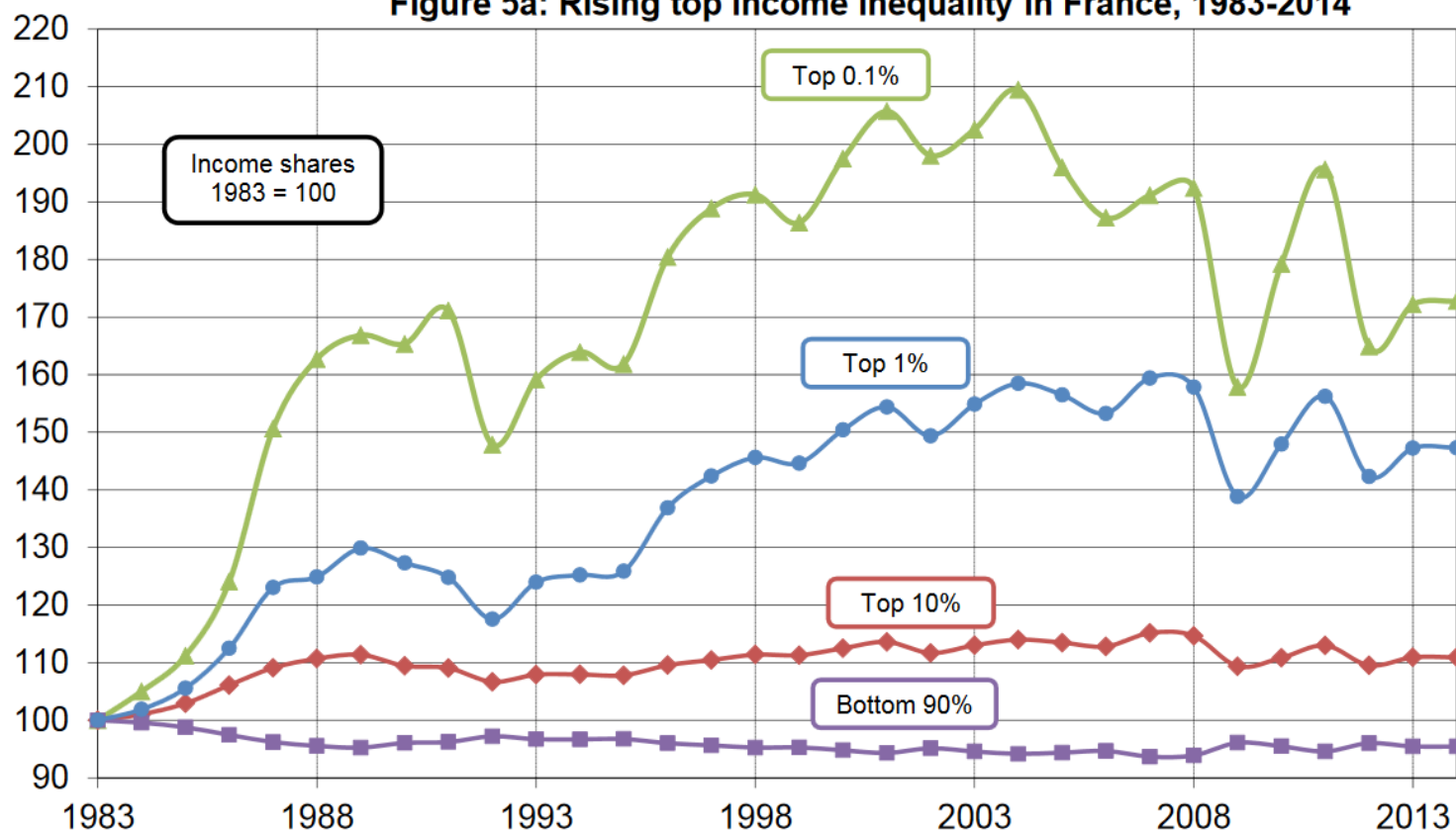
Dans ce contexte **les membres d'Hémisphère Gauche souscrivent pleinement à l'appel de l'économiste Branko Milanovic **7** d'inventer d'urgence de nouveaux instruments pour lutter contre les inégalités et avancent, pour la France, une première proposition aux effets redistributifs sensibles: l'instauration d'un Patrimoine républicain, à la majorité, pour tous les jeunes français, qui subissent particulièrement ce renouveau inégalitaire (voir encadré).**

Grâce à cette mesure, chaque citoyen Français se verrait ainsi doté, par la République, d'un patrimoine financier qui sera sensé répondre à ses besoins et le mettre en capacité de réaliser ses projets. Ce Patrimoine républicain pourrait potentiellement être progressif, en fonction des revenus des parents du citoyen. Il actualisera les grands outils redistributifs présents au cœur de notre projet de société et répondra aux nouveaux enjeux du siècle qui vient.

Historiquement, la mise en œuvre de l'imposition progressive sur le revenu et le capital et les prestations fournies dans le cadre de la Sécurité sociale constituent en effet les deux piliers de la lutte contre les inégalités. Ce sont ses politiques et ses services publics qui opèrent des effets de redistribution massifs au sein de notre société **8**. Mis en place par les forces socialistes, ces instruments semblent aujourd'hui à revaloriser mais aussi à réinventer.

D'un côté, **le rognage de l'assiette de l'impôt sur le revenu, le dévoiement de l'imposition sur le patrimoine et l'essor de l'évasion fiscale** (30% du patrimoine du 0,01% les plus riches citoyens français serait conservé dans un paradis fiscal **9**) ne permettent plus à l'impôt de jouer pleinement son rôle correcteur. Cette mutation s'inscrit par ailleurs dans un contexte particulièrement défavorable où la répartition du revenu avant impôt est de plus en plus inégalitaire comme le montrent les travaux de Garbinti et al. **10** en particulier pour les derniers centiles de la population.

Figure 5a: Rising top income inequality in France, 1983-2014



Distribution of pretax national income (before all taxes and transfers, except pensions and unempl.insurance) among adults. Equal-split-adults series (income of married couples divided by two).

De l'autre, la mutation du marché du travail marquée par la précarisation - au sens de Standing

- des individus (carrières brisées, chômage de longue durée, robotisation, automatisation des tâches) constitue un nouvel ordre économique qui implique un changement de paradigme dans nos systèmes de prévoyance collective, lent à se mettre en œuvre en l'absence de volonté politique forte. Dans ce contexte, les disparités de patrimoine mobilier et immobilier impliquent de repenser les dotations initiales en capital dans une optique de mise en capacité des individus, afin de répondre aux besoins complémentaires aux services publics essentiels déjà fournis par l'État qu'ils identifient eux-mêmes pour conduire leur vie.

6 Christopher Lasch, *La révolte des élites, la trahison de la démocratie*, 1996

7 Branko Milanovic in *Global inequality: a new approach for the age of globalization*

8 Thomas Piketty in *Le Capital au XXIème siècle*

9 Gabriel Zucman in *Tax evasion and inequality*, 2017

10 Garbinti, Piketty in *Income inequality in France, 1900-2014*

Les inégalités générationnelles : The Great Divide

La hausse des inégalités générationnelles en termes de niveau de vie est un constat marquant de ces dernières années. Une étude du Centre d'observation de la société sur la période 1996-2016 **11** montre en effet que le niveau de vie des 18-29 ans (Millenials) a augmenté de 17 % sur la période, soit 2 700 euros annuels (après impôts et prestations sociales et inflation déduite) tandis que sur la même période, le niveau de vie moyen annuel de l'ensemble de la population a augmenté de plus de 19 % (+ 3 200 euros) et celui des 65-74 ans de 22 % (+ 4 000 euros).

Selon l'étude, l'évolution est marquée par une rupture en 2002. À la fin des années 90, toutes les générations profitent du niveau de croissance soutenue qui a lieu entre 1997 et 2001 et le niveau de vie des Millenials a pu rattraper pratiquement le niveau moyen global et celui des plus âgés. **À partir de 2002, les évolutions vont fortement diverger: le niveau de vie des plus âgés continue à progresser (+15 % entre 2002 et 2016) alors que celui des 18-29 ans stagne.** Au cours des 14 dernières années, le niveau de vie annuel moyen des jeunes n'a augmenté que de 67 euros, contre 2 900 euros pour les 65-74 ans.

De plus, les Millenials sont de plus en plus touchés par la pauvreté. Depuis le début des années 2000, le taux de pauvreté pour l'ensemble de la population a stagné autour de 14% ce qui n'est pas le cas chez les plus jeunes (15% chez les 18-29 ans en 2000 contre 19% en 2016). Plusieurs facteurs expliquent cette divergence du niveau de vie entre générations :

- Les générations X comme les baby-boomers ont profité d'un régime de croissance plus soutenue ;

- La croissance est désormais beaucoup plus faible depuis les différentes crises qui se sont succédées (2001, 2008 et 2011) **12**, alors que certains **13** évoquent une stagnation séculaire de nos économies ;

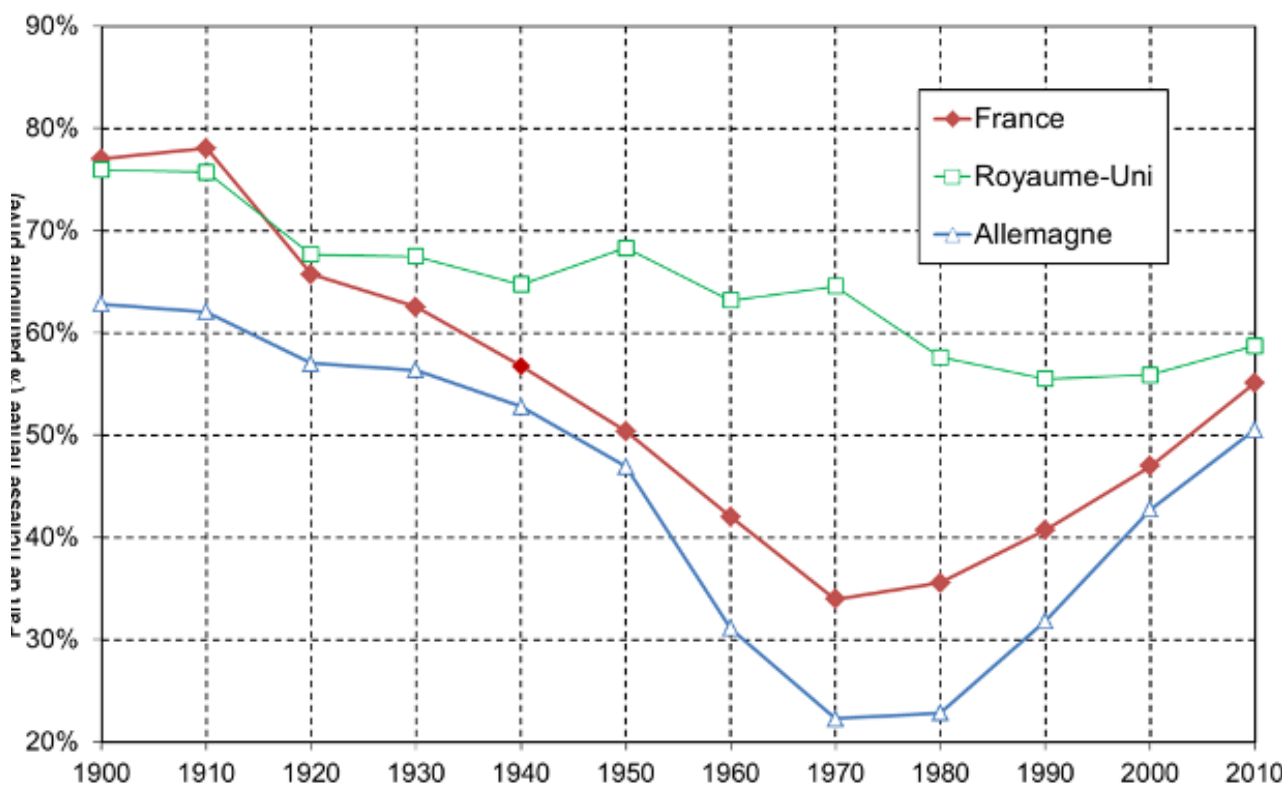
- Le marché du travail est de plus en plus dual au dépend des outsiders (le plus souvent les jeunes) particulièrement pénalisés en cas de dégradation économique. Selon l'Insee en effet, les jeunes entrants sur le marché du travail ont ainsi été particulièrement concernés par la hausse des emplois précaires (intérim, contrats à durée déterminée - auto-entreprenariat), très nette depuis les années 80. En plus de la précarité, le chômage touche de plus en plus les jeunes par rapport à l'ensemble des chômeurs puisque l'écart entre le taux de chômage des 15-24 ans et celui de l'ensemble de la population est au dessus de 10 points depuis 2005.

Cette concentration des richesses par l'héritage s'opère au détriment de la prise de risque et du mérite. De manière intuitive, les travaux de Piketty (2011) et Arrondel et al. (2014) **14** confirment que la richesse est détenue principalement par les plus âgés mais surtout que **les jeunes générations héritent bien plus tard qu'auparavant (supérieur à 50 ans)**. Ces travaux démontrent également le poids croissant des héritages dans la totalité des patrimoines français.

Le dynamisme de ces patrimoines depuis les années 1980 accentue donc le déséquilibre entre générations si ce n'est une certaine lutte des âges.

Ce phénomène participe fortement à la hausse des inégalités de richesse entre générations. Alvarado et al. (2017) ¹⁵ et Garbinti (2019) ¹⁶ ont ainsi montré récemment que la part de la richesse héritée en France est en hausse depuis le début des années 1970 et continue sur une tendance haussière. Ainsi, la part du patrimoine hérité dans le patrimoine total est passée de 80% sur la période 1850-1910 à 35% en 1970, pour remonter à 55% en 2010. Si l'on se projette jusqu'à 2050, on pourrait retrouver le niveau de 80% ¹⁷.

Autrement dit, le patrimoine se concentre dans les mains d'une partie de la génération X et des baby-boomers alors que la situation patrimoniale du pays se cristallise : d'un point de vue matériel, il devient très difficile pour les Millenials d'acheter un appartement ou une maison sans apport ou de lancer une entreprise ou une « start-up » sans love money. On se dirige ainsi progressivement vers une société où le patrimoine est acquis par héritage au détriment de la prise de risque, de l'entrepreneuriat et du mérite.



Le Patrimoine républicain, mesure innovante, répond parfaitement aux enjeux de notre époque

L'instauration d'un **Patrimoine républicain** participera ainsi en même temps à la valorisation des politiques publiques redistributives existantes et au combat contre l'accroissement à l'œuvre des inégalités patrimoniales et financières. En ce sens, le Patrimoine républicain contribuera à la réduction macroéconomique des différentes inégalités ainsi qu'au lissage des revenus de la population et au soutien du pouvoir d'achat. **Le Patrimoine républicain participe de l'élargissement de la protection sociale à une approche patrimoniale** à même de redistribuer efficacement et de faire évoluer durablement la répartition du patrimoine et du capital dans la société.

De la sorte, cette politique de redistribution intergénérationnelle et sociale aurait la vertu de fournir aux citoyens **le patrimoine minimum à toute initiative personnelle**, comme de maintenir un niveau de vie décent entre plusieurs emplois. **C'est une option très différente de celle du revenu de base ou du revenu universel**. En effet, la redistribution par le revenu de base, au-delà des questions de financement qu'elle pose, semble non pertinente parce qu'elle vient se substituer au travail et en dévalue l'importance sociale.

Au contraire du revenu de base, l'idée que nous défendons vise bien à permettre aux individus de réaliser leurs projets personnels et professionnels en les dotant d'un capital de départ dans la vie. De nombreuses familles ne sont pas en situation financière d'apporter ce « coup de pouce » : 50% des français adultes les plus modestes ont un pa-

trimoine moyen de 20 000 euros ¹¹. Ce projet ne cherche pas non plus à se substituer aux grands services publics collectifs qui existent déjà au profit de la jeunesse mais au contraire à venir se nicher dans les interstices et les angles morts de ces services publics qui ne sauraient être parfaitement ajustés aux besoins de chacun.

La mise en place d'un **Patrimoine républicain** pour chaque citoyen représenterait donc un acte de confiance majeur dans la jeunesse de notre pays et dans sa capacité à en faire bon usage. C'est aussi une ambition accessible. **Financé notamment par un impôt sur le patrimoine réinventé et progressif, il constituerait un héritage républicain pour chaque citoyen.** Universel sur le principe, allouant près de 10K EUR à chaque citoyen à sa maturité, il sera également ciblé puisqu'il prévoira un montant de 20K EUR pour chaque citoyen né dans un foyer vivant sous le seuil de pauvreté et 30K EUR pour chaque citoyen touchant l'aide sociale à l'enfance.

¹¹ Centre d'observation de la société (2018), « Revenus : en hausse pour les plus âgés, stagnation pour les plus jeunes », 19 novembre : <http://www.observationsociete.fr/ages/revenus-par-age.html#return-note-2369-2>

¹² Clerc, M. É., Monso, O., & Pouliquen, E. (2011). Les inégalités entre générations depuis le baby-boom. Dossier, l'économie française.

¹³ Gordon, Summers, etc.

¹⁴ Arrondel, L., Garbinti, B., & Masson, A. (2014). Inégalités de patrimoine entre générations: les donations aident-elles les jeunes à s'installer?. *Economie et statistique*, 472(1), 65-100

Patrimoine républicain - Le dispositif



- Tout citoyen se verra doté à sa majorité d'un « Patrimoine républicain »
- Ce Patrimoine républicain sera universel, progressif en fonction des revenus des parents et non ciblé dans sa dépense
- Le Patrimoine républicain universel sera de 10K EUR par enfant
- Le Patrimoine républicain « Prime espoir » fournira un total de 20K EUR par enfant né dans un foyer sous le seuil de pauvreté
- Le Patrimoine républicain « Prime pupille de la nation » fournira un total de 30K EUR par enfant né orphelin
- Un financement basé sur une remise à plat de la fiscalité du patrimoine pour taxer les héritages tout au long de la vie
- Des impacts majeurs pour la jeune génération, la dotant de véritables capacités à faire face à l'avenir et à la société du XXIème siècle

EUR	Montant annuel versé par l'Etat	Capital à 18 ans	Coût pour les finances publiques
<i>Patrimoine républicain universel</i>	458	10 000	5 208 662 531
<i>Prime espoir (seuil pauvreté)</i>	916	20 000	2 637 295 180
<i>Prime pupille de la nation</i>	1374	30 000	197 797 139
			8 043 754 850

Techniquement ce mécanisme fonctionnerait de la manière suivante : l'État verserait à chaque citoyen un montant annuel - bloqué - de 450 EUR sur un compte placé et géré par la Banque de France. **Les citoyens nés dans un foyer vivant sous le seuil de pauvreté se verraient attribuer une prime « espoir » leur permettant de multiplier par 2 ce Patrimoine républicain.**

Enfin, les citoyens bénéficiant de l'aide sociale à l'enfance se verraient attribuer une prime de près de 1000 EUR par an. **La capitalisation de ses dépôts permettrait de débloquer un patrimoine de 10 000 EUR pour tous les citoyens à la majorité.** Les enfants nés sous le seuil de pauvreté se verraient attribuer un surplus de 10K EUR (soit un total de 20K EUR) tandis que les citoyens bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance se verraient confier un patrimoine supplémentaire de 20K, soit un total de 30K EUR.

Le montant en plein de ce dispositif, au bout de 18 ans, est de 8.04 Mds EUR par an soit moins de 2% du budget de l'État.

15 Alvaredo, F., Garbinti, B., & Piketty, T. (2017). On the share of inheritance in aggregate wealth: Europe and the USA, 1900-2010. *Economica*, 84(334), 239-260.

16 F. Garbinti (2019). Quel est le poids de l'héritage dans le patrimoine total ?. Blog-notes Éco, Banque de France

17 Piketty, T. (2013). Le capital au XXIe siècle. Le Seuil.

18 GARBINTI, Bertrand, Jonathan GOUPILLE-LEBRET & Thomas PIKETTY (2016a), « Income inequality in France, 1900-2014: Evidence from distributional national accounts (DINA) », WIID, working paper.

Le financement du Patrimoine républicain, repose sur une réforme majeure de l'imposition des successions et donations.

Ainsi, c'est une part du patrimoine transmis par les Français - notamment à leur décès - qui verra abonder le Patrimoine républicain accordé à chaque citoyen. Le patrimoine transmis par les Français s'élevant à 250 Mds€ chaque année **19**, il s'agirait d'en prélever 2 % supplémentaires, portant ainsi de 5 % aujourd'hui à 7 % la part moyenne des transmissions prélevées par l'impôt.

Pour y parvenir, plutôt que de rehausser les taux d'imposition déjà élevés, nous proposons de revoir la logique d'imposition des successions et donations. Depuis la création des droits progressifs en 1901, le barème est appliqué à la part revenant à chaque héritier ou donataire sans qu'il soit tenu compte du patrimoine qu'il a déjà pu recevoir par le passé. Ainsi, 200 000 EUR transmis par un parent à son descendant est imposé au même taux, qu'il s'agisse pour ce dernier de sa première transmission patrimoniale ou qu'il ait déjà perçu par ailleurs plusieurs millions d'euros d'héritages ou donations au cours de sa vie. Seules les donations effectuées dans les 15 dernières années par la même personne sont prises en compte.

Notre proposition de loi vise donc à rompre avec cette logique aveugle et à **tenir compte, lors de l'imposition de chaque transmission, de l'ensemble du patrimoine qu'a déjà pu recevoir l'héritier ou le donataire, transmis par toute personne**. L'abattement de 100 000 EUR actuellement est rehaussé à 300 000 EUR et sa portée devient générale : il ne s'applique plus

seulement aux transmissions consenties à un descendant, mais à toute transmission perçue, et ne s'applique qu'une fois au cours de la vie : une fois son montant atteint (que ce soit en un héritage élevé ou en plusieurs transmissions de faible montant), les autres transmissions reçues seront taxées au premier euro. **La réforme permet donc de simplifier les règles existantes, en supprimant de multiples abattements particuliers (transmission aux petits-enfants, frères et sœurs, neveux et nièces, etc.)**

Par ailleurs, afin d'éviter que les hauts patrimoines bénéficiant d'exonérations spécifiques échappent à ces nouvelles règles, il importe de revoir les dispositifs dérogatoires qui leur permettent de diminuer le montant des droits acquittés. Ainsi :

- le prélèvement spécifique applicable à l'assurance vie, qui comporte un abattement supplémentaire de 152 500 EUR et dont le barème déroge au barème progressif de droit commun, s'appliquera dorénavant en tenant compte des sommes déjà perçues par le bénéficiaire au titre d'autres contrats d'assurance vie ;

- l'exonération à 75 % des transmissions de parts d'entreprises dite « Dutreil » (dont le taux peut atteindre 87,5 % en cas de donation avant 70 ans) serait modifiée pour ramener son taux à 50 % (soit le niveau initialement prévu par la loi Dutreil en 2003) et la plafonner, comme en Allemagne, à 26 millions d'euros d'actifs transmis, ce qui permettra de cibler de manière prépondérante sur les petites et moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaire.

L'exonération dont bénéficie aujourd'hui la transmission par héritage de l'usufruit d'un bien, au profit de l'héritier qui en a antérieurement reçu la nue-propriété par donation, sera supprimée afin de mettre un terme aux montages d'optimisation auxquelles elle donne lieu.

In fine, **cette réforme de la fiscalité des successions et des donations permettrait de dégager suffisamment de ressources pour financer le Patrimoine républicain compte tenu notamment de son dynamisme lié à celui du patrimoine des français.** De surcroît, l'impact du Patrimoine républicain sur la consommation et sur la demande pourrait contribuer à son financement, compte tenu de la propension marginale à consommer élevée des populations ciblées. Si les impacts macroéconomiques du patrimoine républicain sont difficiles à modéliser, ses effets redistributifs seraient en effet conséquents (voir encadré).

En somme, le Patrimoine républicain pourra prendre une forme différente, un nom différent, mais les principes demeurent : universel, progressif, outil de mise en capacité de la jeunesse et de lutte contre la cristallisation de la société. Il complète et actualise les grands instruments redistributifs existants, à savoir l'imposition progressive sur le revenu et le capital, et la Sécurité sociale. Son efficacité dépendra toutefois principalement de l'ambition qui y est mise : il ne saurait être réduit à une bourse de étudiante, ni à une simple dotation expérimentale, sauf à perdre son sens et à être réduit à un nouvel avatar de communication politique.

19 Dherbécourt, « Peut-on éviter une société d'héritiers », France stratégie, 2017, encadré 1.

Etude d'impact

La proposition de Patrimoine républicain est une promesse pour la jeunesse du pays. Elle vise à doter chaque citoyen d'un patrimoine nécessaire pour aborder la vie active dans les meilleures conditions. La dotation en capital apparaît en effet comme une nécessité pour tout citoyen désireux a minima de faire des études, de se lancer dans un projet professionnel ou bien dans des études longues. Ce capital de base est d'autant plus important que les écarts de situation patrimoniale entre citoyens s'accroissent (voir notre note de constat et de proposition), favorisant de facto les détenteurs de patrimoine et nuisant à l'égalité des chances pour ceux qui n'en disposent pas.

Cet encadré vise à accompagner la proposition de Patrimoine républicain en illustrant son impact potentiel et en contextualisant son efficacité, en particulier pour notre jeunesse. Elle vise à démontrer l'efficacité du Patrimoine républicain dans son objectif de capabiliser la jeunesse, au sens d'Amartya Sen, ie de la mettre en capacité de réaliser sa liberté sociale, de rendre concrète et matérielle l'égalité des chances.

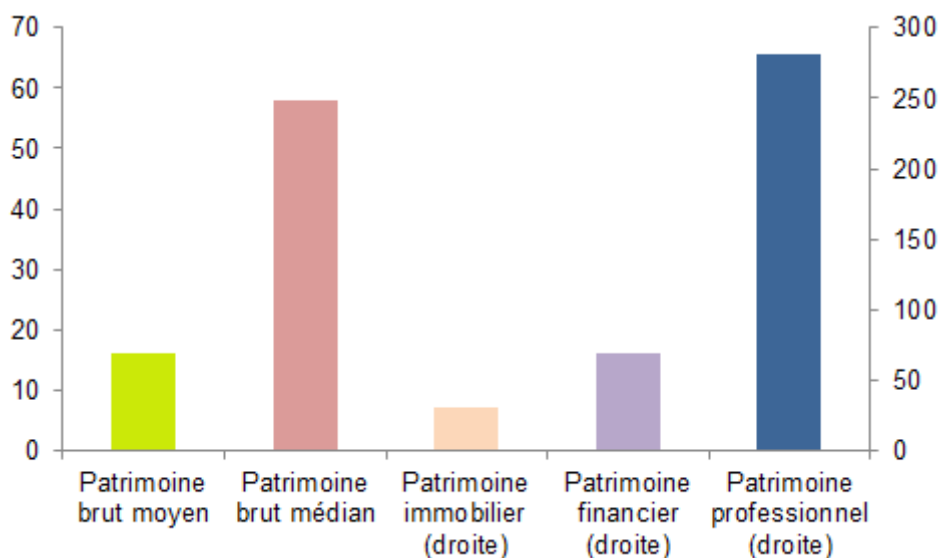
Le Patrimoine républicain, une promesse envers la jeunesse aux effets redistributifs majeurs entre les classes d'âges.

La dotation en capital à 18 ans aurait ainsi des effets redistributifs majeurs. Un apport en capital de **10 000 EUR par citoyen** - version a minima du Patrimoine républicain - permettrait simplement d'augmenter **le patrimoine médian des jeunes ménages de près de 60%** selon l'enquête Patrimoine INSEE. L'impact moyen serait de +16%.

Cet effet majeur est nécessairement lié à la structure de la détention du capital, qui dans une approche en termes de cycle de vie, implique que les plus jeunes disposent de moins de capitaux que leurs aînés qui ont épargné et hérité durant leur parcours professionnel. La réduction des inégalités de patrimoine entre catégories d'âges serait donc par construction manifeste : **le rapport inter-décile entre D1 et D9 pour les moins de 30 ans se réduirait de 798 à 20, soit une puissante réduction des inégalités de patrimoine brut au sein de la classe d'âge.**

Au-delà de la réduction des inégalités entre juniors et seniors, l'introduction du Patrimoine républicain entraînerait une augmentation forte des différentes formes de patrimoine dont disposent les plus jeunes. Ainsi, **un versement de 10 000 EUR**, à nouveau a minima, permettrait de faire **progresser le patrimoine immobilier des moins de 30 ans de près de 30%** selon les mêmes données. Dans la même approche, le Patrimoine républicain augmenterait le patrimoine financier des moins de 30 ans de près de 70%. Enfin, il impliquerait une hausse de 280% du patrimoine professionnel **20** de cette classe d'âge.

Ces trois impacts pré-cités sont évidemment exclusifs les uns des autres dans la mesure où le capital versé à 18 ans n'aurait vocation qu'à être employé qu'une seule fois, mais ils illustrent clairement son caractère bénéfique dans une société où la détention primaire de capital incombe toujours plus. Ils sont récapitulés dans l'infographie 1 infra.



Infographie 1. Impact du Patrimoine républicain (10 000 EUR) sur les différentes approches du patrimoine, selon des données INSEE.

Au-delà de ses effets redistributifs, le Patrimoine républicain a vocation à avoir un effet de levier non négligeable sur les projets personnels ou professionnels des plus jeunes. En effet, la dotation en capital qu'il prodigue constitue un véritable apport déterminant dans la réalisation d'un projet immobilier (investissement locatif, achat d'une résidence principale), personnel (études, association, formation, etc.) ou encore professionnel (création d'entreprise, investissement, etc.).

Le Patrimoine républicain constitue en effet un atout formidable pour tout jeune ayant besoin de se lancer dans un projet professionnel. Le ressenti de la jeunesse en la matière est au final assez pessimiste : ne réussit dans un projet professionnel que celui qui a les « reins assez solides » pour pouvoir hésiter ou se tromper. Autrement dit, ne réussit que celui qui dispose soit de revenus lui permettant de tenir le temps de parvenir à ce que son projet soit profitable, soit de financements personnels (essentiellement familiaux) lui permettant de vivre par ailleurs.

Ainsi, la frustration qu'engendre la start-up nation, dans laquelle ne percent au final que ceux qui disposent du capital financier, serait réduite par l'introduction de ce Patrimoine républicain qui rend chacun capable de se lancer. En effet, si l'on considère qu'il est nécessaire d'apporter 30% de ressources propres (love money ou autre) pour obtenir un prêt, alors le **Patrimoine républicain garantit à chaque jeune ayant un projet professionnel viable avec un budget de 50 000 EUR de se lancer.** Si cette somme ne paraît pas véritable game changer pour des projets d'ampleur, elle constitue un atout de poids pour des projets locaux ou nécessitant moins d'apports en capital fixe initial.

Le Patrimoine républicain facilite le premier investissement immobilier des jeunes puisqu'il dote tout jeune d'un apport non négligeable, en particulier en région. L'apport moyen en Île de France s'élève en effet à 12,5% du prix d'achat, contre 10,3% au national selon des données du site SeLoger.com. Il en résulte que le Patrimoine républicain favorise les budgets d'acquisition immobilière compris entre 100 000 EUR en région et 90 000 EUR en Île de France.

Si ce niveau est relativement faible pour les prix parisiens, il n'est absolument pas négligeable en région et peut même devenir déterminant en complément d'un autre apport issu de l'épargne personnelle par exemple. A titre de comparaison, le prix moyen au mètre carré en appartement à Reims s'élevant à 2070 EUR le mètre, le Patrimoine républicain de base permet à tout citoyen de 18 ans d'emprunter suffisamment pour acquérir un appartement de près de 50 mètres carrés dans une ville de région importante. Il apporte une solution au risque de Nouvelle crise urbaine, souligné par Richard Florida aux Etats-Unis.

Le Patrimoine républicain réduit nettement le coût des études supérieures, finançant quasiment une année d'étude. Si les études supérieures ont des coûts variables compte tenu des écarts qui existent entre le prix d'une formation privée et celui de l'université ou d'un DUT, de même que des écarts entre une année d'étude à Paris ou à Limoges, le Patrimoine républicain apporte une aide salutaire pour les familles les plus en difficultés. En effet, alors qu'une année d'étude coûte en moyenne environ 11 500 EUR par an à Paris selon une étude de l'UNEF, le Patrimoine républicain fournit presque la totalité de ce coût, ce qui peut déclencher la décision d'étudier ou non. **Cet apport est plus marqué en université, pour laquelle le Patrimoine républicain permettrait de financer 1.3 années, compte tenu du coût annuel moyen de 7860 EUR.**

Il s'agit donc à nouveau d'un puissant outil de dotation en capacité des jeunes, en particulier dans les territoires hors de Paris. Au delà des études supérieures, l'utilisation ultérieure du Patrimoine républicain pourrait permettre de financer une formation certifiante, par exemple une formation de développeur dont les prix affichés sur 3 mois s'élèvent à 2 000 EUR.

En somme, le Patrimoine républicain est avant tout une mesure pour la jeunesse du pays, visant à la mettre en capacité de mettre en œuvre ses projets et surtout en capacité de bénéficier de l'égalité des chances qu'offrent l'école et les différents services publics.

Après de nombreux atermoiements liés notamment au revenu universel de base, le Patrimoine républicain représente enfin une mesure véritablement centrée sur la jeunesse, réaliste en matière de finances publiques et efficaces concrètement. La gauche de gouvernement doit s'en emparer et en faire son cheval de bataille pour transformer le quotidien de nos Millenials.

20 Selon l'INSEE, « il s'agit de l'ensemble des actifs professionnels détenus par un ménage (terres, machines, bâtiments, cheptel, stocks, etc.), que ce dernier les exploite dans le cadre de son activité professionnelle ou pas. Dans ce dernier cas, les biens sont en général mis en location et deviennent des actifs de rapport. Si le ménage n'est propriétaire que d'une partie d'un actif professionnel, seule la part lui revenant en cas de vente est incluse dans son patrimoine professionnel ».

Pour une protection sociale patrimoniale

Compléter la Protection sociale existante par un « asset-based welfare » ou « capital-based welfare » constitue la nouvelle avancée sociale de **la gauche de gouvernement adaptée à notre siècle et à ses enjeux pour la jeunesse et les Millenials**. Ce nouvel avatar de la Protection sociale s'inscrit dans une longue tradition, plutôt anglo-saxonne depuis Thomas Paine qui dans son ouvrage *Agrarian Justice* (1797) proposait déjà de fournir une dotation universelle de 15 GBP pour tout citoyen de l'âge de 18 ans (montant à comparer avec un salaire annuel de 23 GBP pour un agriculteur). Il considérait qu'un stock de base de capital était une nécessité pour effectuer le métier de citoyen. Paine proposait un financement par taxation des héritages.

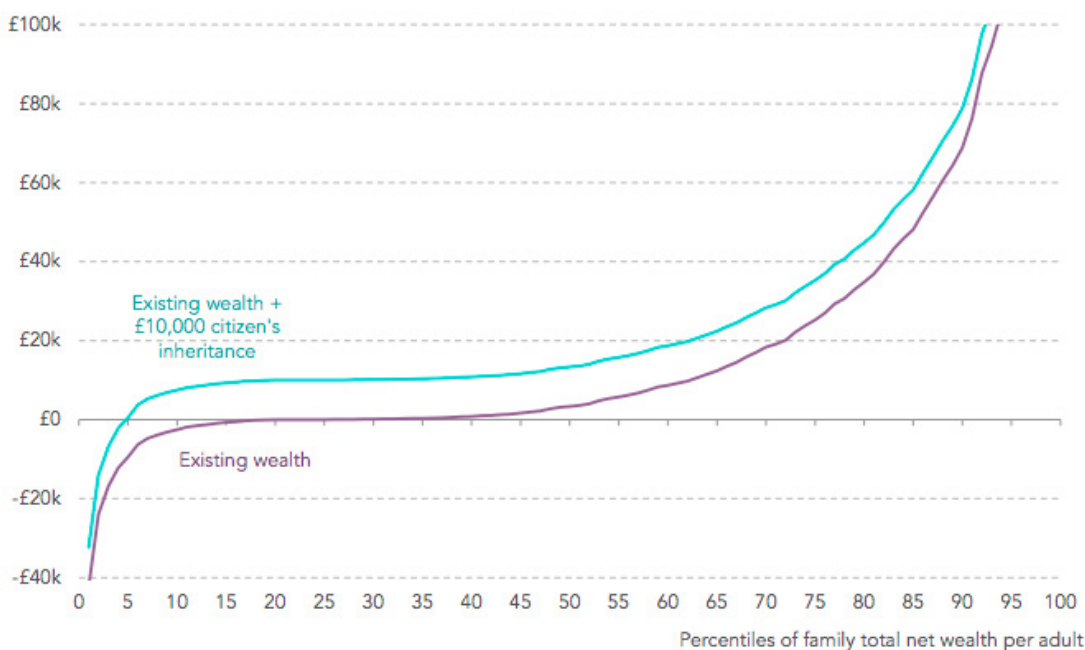
Cette approche de la protection sociale a par la suite été approfondie par James Meade dans les années 1960 dans son projet de démocratie de propriétaires. Plus tard, Bruce Ackerman et Anne Alstott dans *The Stakeholder society* (1999) formalisent la proposition de fournir 80K USD à tous citoyens américains de l'âge de 21 ans, utilisable par tranches annuelles de 20K USD ou plus tôt si utilisé pour le financement des études.

Une condition: ne pas avoir de casier judiciaire. Ici encore, le financement était prévu par une taxe de 2% sur le patrimoine et une taxe sur l'héritage. Dans la même veine, Julian Le Grand et David Nissan (2000) proposent le paiement d'un héritage universel de 10K GBP à tous les citoyens britanniques de l'âge de 18 ans, débloqués dans 4 domaines : études supérieures, achat immobilier, formation et lancement d'un projet professionnel. A noter, dans cette version, qu'en amont du débloqué, les capitaux seraient gérés par les banques locales.

Très récemment, la **Resolution Foundation** a publié un rapport intitulé *The new wealth of our nation, the case for a citizen's inheritance* (mai 2018) présentant le versement d'un capital de 10 000 GBP à tout citoyen britannique âgé de 25 ans débloqué sous conditions (formation, études, achat immobilier ou location, épargne de précaution ou projet professionnel). L'analyse d'impact menée prévoit que ce mécanisme doublerait le patrimoine moyen de 2/3 de chaque génération (cf. graphique infra) et contribuerait de manière décisive au financement des études supérieures.

Figure 5: Paying a citizen's inheritance would more than double the wealth of two-thirds of 25-29 year olds

Percentile distribution of individual wealth among 25-29 year olds, GB, 2014-16



Source: RF analysis of ONS, Wealth and Assets Survey